

Sujet : [INTERNET] Méthanisation NATURALGIE

De : "Mairie de BONNEVENT" <bonnevent.vell@wanadoo.fr>

Date : 22/03/2022 14:01

Pour : <pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr>

Objet : Méthanisation Naturalgie

Maire de Bonnevent Velloreille, je m'interroge sur le fait que la commune n'ait pas été sollicitée pour donner son avis concernant le projet de Naturalgie, puisque les communes voisines de Oiselay, Montboillon et Etuz sont concernées.

Je proposerai d'ailleurs à mon conseil municipal de se prononcer également.

Nous sommes régulièrement sollicités par des porteurs de projets, non issus du monde agricole, à la recherche de terrains, parfois de 2 à 3 ha pour des activités de maraîchage et qui ne trouvent ni de terres à acheter, ni à louer.

- La vocation des terres agricoles, aujourd'hui plus que jamais a vocation à nourrir les hommes et les animaux, pas à produire du gaz.
- La taille de l'unité, très importante, sur 9ha, représente environ 5% de l'enveloppe foncière totale (habitat, économie, équipements) de notre futur PLUi, ce qui est considérable.
- Le Plui, élaboré depuis presque 6 ans maintenant, impose aux élus d'être vigilants sur la consommation foncière et l'artificialisation des sols (loi climat et résilience 0% d'artificialisation en 2050). Ce projet prévoit quasiment 2 ha de surface bitumée pour y installer cette unité.
- Combien d'ha dédiés à la production humaine et animale, seront accaparés pour alimenter cette usine à gaz ?
- Une fois le gaz produit, le digestat sera épandu dans les champs de nos communes : sera-t-il homologué (par l'ANSES ? par exemple) avant d'être épandu dans nos champs ? La nature karstique, permettra une infiltration rapide vers les nappes phréatiques et pourrait entraîner des risques de pollution. L'eau est un enjeu majeur pour les prochaines décennies : comment être sûr qu'une telle entreprise n'impactera pas nos sols et notre eau si précieuse ?
- Le digestat, par sa volatilité ne pourra-t-il pas développer un puissant gaz à effet de serre ?
- Enfin, compte tenu des espaces de stockage à quelques kilomètres de notre commune, de l'épandage sur nos parcelles et celles de nos voisins, l'incidence des flux de camions sur nos routes départementales est une nuisance visuelle, sonore, olfactive et accidentogène.
- Sur site, également, quels seront les impacts visuels, olfactifs ?

- Pour toutes ces raisons et ces questions posées, je ne suis pas favorable, à titre personnel au projet qui ne sert pas l'intérêt général, la production n'apportant qu'une part minime des besoins en énergie du grand Besançon, de l'ordre de 5 à 10%. La balance bénéfices/risques est déséquilibrée.

Josiane Cardinal, Maire de Bonnevent Velloreille

-
-
-

Mairie de Bonnevent-Velloreille

23A Rue Principale - 70700

03.84.32.44.29

Permanence le jeudi de 15 h à 18 heures